

COMMUNE DE NOVES

AVIS D'ENQUETE

PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que, par arrêté municipal en date du 10 septembre 2026, l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU a été prescrite.

Cette enquête publique se déroulera du 13 octobre au 13 novembre 2026 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU a pour objet de tirer les conséquences du jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 20 juin 2023, ayant annulé partiellement le PLU en tant qu'il avait classé en zone agricole et naturelle certaines parcelles situées route d'Eyragues, après la montée du Rougadou.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la révision allégée n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Noves. Le projet pourra, le cas échéant, être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dans les conditions prévues par les dispositions applicables à la présente procédure, avant son approbation par le conseil municipal.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Claude PASCAL, ingénieur en chef hors classe en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille pour conduire l'enquête publique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique,
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noves, 2 place Jean Jaurès – 13550 NOVES,
- ou les adresser par voie électronique au commissaire enquêteur, à l'adresse : urbanisme@noves.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h30 et 13h30-16h30), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Noves.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations et propositions du public reçues par voie électronique et régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr> (Mairie – Cadre de vie – Urbanisme). Les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête, dans les conditions prévues par la réglementation.

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- mardi 13 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 22 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- mercredi 28 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- mardi 3 novembre 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 13 novembre 2026 de 14 heures à 17 heures.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

La commune de Noves, en sa qualité d'autorité compétente pour organiser l'enquête, adressera dès leur réception une copie du rapport et des conclusions motivées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône afin qu'ils y soient tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Noves et publiés sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr>.

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés

L'évaluation environnementale est consultable dans le rapport de présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU et a été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). L'avis de la MRAe et les réponses apportées par la commune de Noves sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées

Le maître d'ouvrage de la révision allégée n°1 du PLU est la Commune de Noves, dont le siège administratif est situé 2 place Jean Jaurès – 13550 NOVES. Des informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme au 04.90.24.43.06 ou à l'adresse urbanisme@noves.fr

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Noves : <https://www.noves.fr>